



**Association des Françaises et Français  
des institutions Communautaires et Européennes**

Site web : [www.affce.eu](http://www.affce.eu) eMail : [affce@ec.europa.eu](mailto:affce@ec.europa.eu)

*Présidents d'honneur : Régis Malbois (1981-1994); François Nizery (1994-1999); Hervé Blin (1999-2000); Emmanuel Mersch (2000-2002); Michel Richonnier (2002-2006); Gilles Guillard (2006-2009). **Président depuis 2009 : Fabrice Andreone***

**Assurance vie : Partenariats AFFCE- LCL et AFFCE-AFER.Europe+:**

Si vous êtes tentés par un investissement en assurance vie (voir les fiches B6 et C6 de la brochure « Fiscalité France-Belgique ») n'oubliez pas que l'AFFCE a conclu deux partenariats qui peuvent vous intéresser :

**I) Partenariat AFFCE-LCL (depuis juillet 2015)**

Ce partenariat est réservé aux **membres de l'AFFCE**, à leur **conjoint** et à leurs **enfants** dès lors qu'ils ont leur **résidence fiscale en France** et qu'ils ont ou vont ouvrir un compte de dépôts auprès de LCL. Ce partenariat couvre une gamme de 8 produits d'assurance vie (ACUITY, ROUGE CORINTHE, LCL MULTISELECTION VIE, LCL MULTISELECTION CAPITAL, LCL REVENUS GARANTIS VIE, LCL TRANSMISSION VIE, FEDERLUX PRIVILEGE, FEDERLUX CAPITAL) avec des droits d'entrée limités à **0,3%** au lieu de 2 à 3% selon les produits. (Voir fiche B6)

Si vous êtes intéressé, contactez M. Denis Castel ([denis.castel@lcl.fr](mailto:denis.castel@lcl.fr)) ou Mme Anne Buissette ([anne.buissette@lcl.fr](mailto:anne.buissette@lcl.fr)) qui vous orientera vers le conseiller le plus proche.

**II) Partenariat AFFCE-AFER.Europe+ (pour les contrats ouverts avant novembre 2005)**

Ce partenariat est réservé aux **membres de l'AFFCE**, à leur **conjoint**, à leurs **enfants** et **petits enfants**. Il couvre l'ensemble de la gamme des produits d'assurance vie offerts par l'AFER, avec des droits d'entrée limités à **1% maximum** (beaucoup moins en cas de gros montants) au lieu de 2%.

**Depuis fin novembre 2015**, la compagnie d'assurance AVIVA qui gère les contrats AFER n'accepte plus de nouveaux adhérents AFER-Europe+. En revanche, ce partenariat se poursuit pour les anciens adhérents qui peuvent donc toujours bénéficier de droits réduits sur leurs nouveaux versements. (Voir fiches B6 et C6)

En cas de questions, contacter M. Marc Vrijman ( [mvrijman@afereurope.com](mailto:mvrijman@afereurope.com) )

**III) Si vous êtes intéressé par ces partenariats et si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation:**

**N'OUBLIEZ PAS DE PAYER VOTRE MODIQUE COTISATION DE 30€/AN**

à l'ordre de : **AFFCE**, 200 Rue de la Loi 1049 – Bruxelles  
Code IBAN : BE63 0016 9455 2008 Code BIC : GEBABEBB